

REGLEMENT de L'OFFICE DES LIVRES PEEP

Art 1 : Les livres nécessaires aux élèves de terminale générale ou technologique du lycée sont mis à disposition des familles selon une formule de vente de manuels d'occasion.

Art 2 : Les livres nécessaires aux élèves de Bac Pro ou de CAP sont mis à la disposition des familles selon une formule de vente puis rachat. Ils peuvent être neufs ou d'occasion.

Seuls les membres de l'Association à jour de leur cotisation peuvent bénéficier de ces services.

Art 3 : La liste des livres retenue sera celle arrêtée par le Chef d'Etablissement et le Conseil d'enseignement. En aucun cas, les parents ne devront accepter qu'un professeur change ou rajoute un livre à la rentrée.

Art 4 : En fin d'année scolaire, il n'y aura pas de rachat des livres de terminale puisque tous les livres changeront.

Pour les Bac Pro ou les CAP, seuls seront rachetés avant la fermeture annuelle les livres retenus par le conseil d'enseignement du lycée pour l'année suivante.

Art 5 : **Seuls les élèves inscrits avant le 13 juillet 2019** auront leur collection assurée à la rentrée.

Les retardataires seront servis dans la mesure des stocks disponibles.

Art 5 : Le prix de vente est fixé par une commission désignée par le Comité de la PEEP.

Réservation et inscription impératives avant le 13 juillet 2019

OFFICE des LIVRES PEEP : 19 rue Thore 40100 DAX tél : 05 58 74 80 01

Ouvert du 3 juin au 18 octobre 2019 du lundi au vendredi
de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h 00.

ATTENTION !!!

du 24 juin au 12 juillet et du 26 août au 6 septembre 2019
ouverture sans interruption de 9h à 17h du lundi au vendredi

Fermeture annuelle : du 13 juillet 2019 au 25 août 2019 inclus